FIDENS CONSEIL
Société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros

Siège social : 70 Rue de la Tramontane, 13090 AIX EN PROVENCE
803 969 534 RCS AIX EN PROVENCE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 11 JANVIER 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 347.269 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**347.269 euros**
Un prélèvement sur les réserves - sur le compte "autres réserves"	52.731 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	400.000 euros
A titre de dividende global à l'associée unique Soit 266,67 euros par action	**400.000 euros**

Le dividende sera mis en paiement au siège social ce jour, le 11 janvier 2023.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 400.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 30 septembre 2019 : Néant

- Exercice clos le 30 septembre 2020 :
 - 200.000 euros, soit 133,33 euros par titre
 - Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200.000 euros

- Exercice clos le 30 septembre 2021 :
 - 300.000 euros, soit 200,00 euros par titre
 - Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300.000 euros

Certifié conforme
Le Président

Julien JOUVE



SAS FIDENS CONSEIL
13090 Aix-en-Provence

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/09/2022 12			Exercice N-1 30/09/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	63 606	28 257	35 349	80 546	45 197-	56.11-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	355		355	355		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	32 533		32 533	13 720	18 813	137.12
	Total II	96 494	28 257	68 237	94 621	26 384-	27.88-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				1 322	1 322-	100.00-
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	811 284	46 239	765 045	751 527	13 517	1.80
	Autres créances	419 178		419 178	211 430	207 748	98.26
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	261 122		261 122	411 158	150 037-	36.49-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	8 961		8 961	8 989	28-	0.31-
	Total III	1 500 544	46 239	1 454 305	1 384 426	69 879	5.05
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 597 038	74 496	1 522 542	1 479 047	43 495	2.94

Copie certifiée conforme à l'original

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 32 533
(3) Dont à plus d'un an

SAS FIDENS CONSEIL
13090 Aix-en-Provence

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/09/2022 12	Exercice N-1 30/09/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 15 000)	15 000	15 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	1 500	1 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	244 205	226 859	17 346	7.65
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	347 269	317 346	29 924	9.43
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	607 974	560 705	47 269	8.43
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	114 731	162 751	48 020-	29.51-
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	21 073	73	21 000	NS
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	334 612	273 755	60 857	22.23
	Dettes fiscales et sociales	270 767	321 477	50 710-	15.77-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 485	572	913	159.78
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	171 899	159 714	12 185	7.63
	Total IV	914 567	918 342	3 774-	0.41-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 522 542	1 479 047	43 495	2.94
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	834 903	803 697		

Avant répartition du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022, le total du bilan est de 1 522 5424 €. Le compte de résultat de l'exercice est présenté sous forme de liste. Le bénéfice net dégagé lors de l'exercice écoulé (12 mois) est de 347 269 €.

1 Informations générales et description de l'activité

Fidens Conseil est une société par actions simplifiée de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce. Elle exerce une activité d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2022.

Ils sont présentés en euros sauf indication contraire.

1.1 Faits marquants de l'exercice.

Néant.

1.2 Évènements postérieurs à la clôture

Néant.

Copie certifiée conforme
à l'original

2 Règles et méthodes comptables

2.1 Base de préparation des comptes sociaux

PCG art. 833-1, 833-2/1

Les comptes sociaux de Fidens Conseil S.A.S. sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC n° 2014-03 relatif au PCG modifié par le règlement 2016-07 homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2 Changement de règles et méthodes comptables

PCG art. 833-2/4

La société n'a procédé à aucun changement de méthodes comptable par rapport à l'exercice précédent.

2.3 Méthodes comptables

2.3.1 Immobilisations incorporelles

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3 et 833-5/4

Les immobilisations incorporelles, constituées essentiellement de concessions et brevets, sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage des différentes catégories d'immobilisations, proche de la durée d'utilisation.

Ces méthodes d'amortissement sont les suivantes (durée d'utilisation en %) :

Concessions, brevets, logiciels : 33 %

2.3.2 Immobilisations corporelles

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3, 833-5/4 et 833-15

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage des différentes catégories d'immobilisations, proche de la durée d'utilisation.

Ces méthodes d'amortissement sont ainsi les suivantes (durée d'utilisation en %) :

Installations générales : 33 %

Matériel de bureau et informatique : 20 à 33 %

Une provision pour dépréciation, égale à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur d'usage, déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus, est constituée lorsque cette dernière valeur est inférieure à l'autre terme énoncé.

2.3.3 Titres de participation et autres immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3

Titres de participation

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...).

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement à des dépôts et cautionnements versés.

2.3.4 Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

2.3.5 Créances clients et comptes rattachés

PCG art. 833-8/3 et 833-9

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le risque d'impayés est apprécié individuellement.

L'ensemble des créances clients possède une échéance à moins d'un an à l'origine.

2.3.6 Engagements de retraite

Rec. ANC n° 2013-02

La société a adopté la méthode 1 de la recommandation ANC n° 2013-02 pour l'évaluation de ses engagements de retraite et avantages similaires. Ces engagements ne sont pas comptabilisés dans les comptes annuels.

Le seul engagement de retraite supporté par l'entreprise est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

3 Notes relatives à certains postes du bilan

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

C. com. art. R 123-187 ; PCG art. 841-1, 833-3/1 à 833-3/4, 833-5/2 à 833-5/4 et 841-1 à 841-3

	30.09.2021	Augmentations	Diminutions	30.09.2022
Valeurs brutes				
Frais d'établissement et de développement	0	-	-	0
Autres immobilisations incorporelles	0	-	-	0
Total	**0**	-	-	**0**
Amortissements				
Frais d'établissement et de développement	0	-	-	0
Autres immobilisations incorporelles	0	-	-	0
Total	**0**	**0**	**0**	**0**

	30.09.2021	Augmentations	Diminutions	30.09.2022
Valeurs brutes				
Terrains	0	-	-	0
Constructions et aménagements des constructions	0	-	-	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	-	-	0
Installations générales, agencements et aménagements divers	71 403	-	-71 403	0
Matériel de transport	0	-	-	0
Matériel de bureau et mobilier, informatique	44 263	22 265	-2 922	63 606
Immobilisations corporelles en cours	0	-	-	0
Avances et acomptes	0	-	-	0
Total	**115 665**	**22 265**	**-74 325**	**63 605**
Amortissements				
Terrains	0	-	-	0
Constructions et aménagements des constructions	0	-	-	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	-	-	0
Installations générales, agencements et aménagements divers	18 522	6 622	-25 144	0
Matériel de transport	0	-		0
Matériel de bureau et mobilier, informatique	16 598	11 668	-9	28 257
Immobilisations corporelles en cours	0	-	-	0
Avances et acomptes	0	-	-	0
Total	**11 360**	**18 290**	**-25 153**	**28 257**

3.2 Immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/4, 841-6 à 833-6

	30.09.2021	Augmentations	Diminutions	30.09.2022
Valeurs brutes				
Participations évaluées par mise en équivalence	0	-	-	0
Autres participations	355	-	-	355
Autres titres immobilisées	0	-	-	0
Prêts et autres immobilisations financières	13 720	-	-	13 720
Total	**27 336**	**0**	**0**	**14 075**

3.3 Echéancier des créances

PCG art. 833-9 et 841-5

	30.09.2022	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	**13 720**	**-**	**13 720**
Dépôt et cautionnement	13 720	-	13 720
Créances de l'actif circulant	**1 257 336**	**1 257 336**	**-**
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances douteux ou litigieux	53 424	53 424	-
Autres créances clients	757 860	757 860	-
Sécurité sociale et autres organismes	1 144	1 144	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	70 463	70 463	-
Groupe et associés	319 119	319 119	-
Débiteurs divers	46 365	46 365	-
Charges constatées d'avance	8 961	8 961	-

3.4 Comptes de régularisation et d'attente

3.4.1 Produits à recevoir

PCG art. 833-14/3

Produits à recevoir	30.09.2022	30.09.2021
Créances clients et comptes rattachés	20 008	26 482
Autres créances	-	-
Disponibilités	-	-
Total	**20 008**	**134 336**

3.4.2 Charges à payer

PCG art. 833-14/3

Charges à payer	30.09.2022	30.09.2021
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	86	120
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	120 932	158 447
Dettes fiscales et sociales	-45 025	48 644
Autres dettes	-	-
Total	**75 993**	**207 211**

3.4.3 Charges et produits d'avance

PCG art. 833-14/3

Charges et produits constatés d'avance	30.09.2022	30.09.2021
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation	8 961	8 989
Produits constatés d'avance		
Produits d'exploitation	171 899	159 714

3.5 Capitaux propres

PCG art. 833-11/1

3.5.1 Composition du capital

Au 30 septembre 2022, le capital social de la société Fidens Conseil S.A.S. est composé de 1 500 actions ordinaires de €. 10,00 de nominal chacune, soit un capital social d'un montant 15 000 €.

3.5.2 Tableau de variation des capitaux propres

PCG art. 833-11/4

	30.09.2021
Capitaux propres au 1er octobre 2021	**560 705**
Versement dividendes	-300 000
Résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022	347 269
Capitaux propres au 30 septembre 2022	**607 974**

3.6 Provisions

PCG art. 833-12/1 et 841-4

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	0
Provisions pour pertes de change	-	-	-	0
Provisions pour risques et charges	**0**	**0**	**0**	**0**
Dépréciation des stocks et en-cours	-	-	-	0
Dépréciation des clients et comptes rattachés	31 128	15 111	-	46 239
Provisions pour dépréciation	**31 128**	**15 111**	**0**	**46 239**

3.7 Echéancier des dettes

PCG art. 833-13/1 et 841-5

	30.09.2022	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Dettes financières	**114 731**	**48 677**	**53 260**	**12 794**
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédits	114 645	48 591	53 260	12 794
Concours bancaires courant - ICNE	86	86	-	-
Dettes d'exploitation	**799 891**	**799 891**	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	334 667	334 667	-	-
Personnel et comptes rattachés	46 099	46 099	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	55 033	55 033	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	13 611	13 611	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	149 779	149 779	-	-
Etat - Autres impôts et taxes	6 245	6 245	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	21 073	21 073	-	-
Autres dettes	173 384	173 384	-	-

4 Notes relatives à certains postes du compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

PCG art. 833-14/1

La ventilation du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

	Exercice 2022	Exercice 2021
Prestations d'EC et de CAC	2 158 596	1 810 792
Autres	-	-
Total	**2 158 596**	**1 810 792**

4.2 Transferts de charges

PCG art. 833-14/3

	Exercice 2022	Exercice 2021
Refacturation de frais	11	1 200
Avantage en nature des salariés	-	-
Indemnités journalières de sécurité sociale	-	-
Autres indemnités	-	-
Total	**11**	**1 200**

4.3 Résultat exceptionnel

PCG art. 833-14/3

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

Montants en k€	Exercice 2022	Exercice 2021
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	-	-
Autres produits exceptionnels	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	*2912*	-
- Sur cession d'éléments d'actif financier	-	-
Reprises de provisions exceptionnelles et transferts de charges	-	-
Total	**2 912**	**0**
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	*1 007*	*2 975*
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	-	-
Autres charges exceptionnelles	-	*3 828*
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	*49 172*	-
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	*49 172*	-
- Sur cession d'éléments d'actif financier	-	-
Dotations aux provisions exceptionnelles	-	-
Total	**50 179**	**6 803**
Résultat exceptionnel	**-47 267**	**-6 803**

4.4 Situation fiscale

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2021 est de 15 % sur les 38 120 premiers euros de bénéfice fiscal, puis de 26,5 % au-delà.

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

PCG art. 833-15

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	535 514	136 839
Résultat exceptionnel	- 47 267	- 12 526
Résultat comptable (hors participation)	**488 247**	**124 313**

4.5 Effectif moyen

PCG art. 833-19

L'effectif moyen employé se décompose comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021
Cadres dirigeants et assimilés	3	3
Employés et agents de maîtrise	10	7
Total	**13**	**10**

4.6 Rémunérations des dirigeants

PCG art. 833-17

Les rémunérations des membres des organes de direction et d'administration ne sont pas indiquées car cela reviendrait à donner une rémunération individuelle.

4.7 Engagements financiers et "hors bilan"

PCG art. 833-18 à 833-18/3

Néant.

4.8 Honoraires des commissaires aux comptes

PCG art. 833-14/4

Non applicable.